

# Supprimer les messages en doublon dans Thunderbird

Suite au remplacement du serveur de mail, vous aurez certainement la “surprise” de recevoir vos messages en doublon (ou plus...). Si vous utilisez Thunderbird, il existe un moyen simple, rapide et sécurisé de supprimer ces doublons.

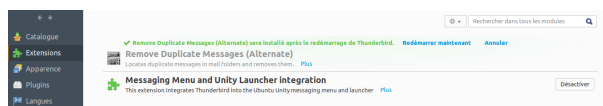
Voici la procédure à appliquer :

## Installation du module

- 1) Téléchargez le module pour Thunderbird qui se trouve ici : <https://addons.mozilla.org/fr/thunderbird/addon/remove-duplicate-messages-alte/> (sauvegardez le .xpi dans un dossier local)
- 2) Dans Thunderbird, allez dans Outils → Modules complémentaires puis dans Extensions
- 3) Cliquez sur l'onglet “Outils pour tout les modules” (roue dentelée en haut à droite) et sélectionnez “Installer un module depuis un fichier”
- 4) Sélectionnez le le fichier .xpi précédemment téléchargé et cliquez sur “Ouvrir”. Un message d'avertissement apparait. Cliquez sur “Installer maintenant”.



- 5) Le module s'installe instantanément. Un redémarrage de thunderbird est nécessaire pour activer le module. Cliquez sur “Redémarrer maintenant”



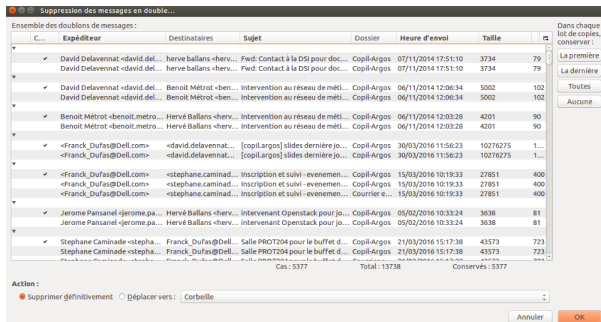
Normalement, la configuration par défaut du module est correcte. Il peut être utilisé tel quel.

## Suppression des messages en double

Pour utiliser le module, dans la fenêtre de gauche de Thunderbird, sélectionnez votre compte puis bouton droit de la souris et “Supprimer les doublons” (alternative par le menu : Outils → Supprimer les doublons).

Lorsque la recherche de doublons est terminée, une fenêtre apparait avec le nombre et la liste des messages trouvés en double (dans le dossier INBOX ainsi que dans les sous-dossiers).

Cliquez sur “Supprimer définitivement” puis sur “OK”



Par défaut, les messages “checkés” sont ceux qui sont conservés. En grande majorité, les messages en doublon sont situés dans les mêmes dossiers mais il peut arriver que certains doublons se trouvent à la fois classés dans un dossier et dans la Inbox. Aussi, veuillez à vérifiez (visuellement !) si ce sont bien ceux déjà classés dans des dossiers qui sont conservés.

Le programme de suppression vous demandera une confirmation pour chaque dossier sur lequel il intervient.

From:

<https://docinfo.ias.u-psud.fr/> - Informations, recommandations et conseils du service informatique de l'IAS

Permanent link:

[https://docinfo.ias.u-psud.fr/doku.php/messengerie:thunderbird\\_delete\\_duplicate?rev=1476802051](https://docinfo.ias.u-psud.fr/doku.php/messengerie:thunderbird_delete_duplicate?rev=1476802051)

Last update: **2016/10/18 16:47**